

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteurs : David COCAULT, Norbert HELLUY, Marie-Françoise LE HENANF et Franck PELLERIN

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Une tarification régionale unique et sociale pour les services de restauration et d'hébergement des lycées publics »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional a adopté lors de la séance du 14 octobre 2021 le principe d'une tarification unique et sociale pour la restauration et l'hébergement dans les lycées publics bretons.

Il a également acté l'application de la nouvelle tarification à la rentrée des septembre 2022 sur la base d'une grille tarifaire soumise au vote de l'assemblée régionale au printemps 2022. Cette grille tarifaire est l'objet-même du présent rapport.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve, comme il l'a exprimé en octobre, la volonté du Conseil régional de mettre en œuvre cette tarification unique et sociale, source de cohésion et d'égalité d'accès à ce service public sur le territoire.

Il rappelle, comme dans son avis d'octobre, que la nouvelle tarification régionale doit :

- permettre à tous les lycéens, quelles que soient leurs conditions socioéconomiques, de se restaurer et de se loger correctement ;
- permettre de poursuivre la démarche innovante « Bien manger dans les lycées » et donner aux établissements les moyens d'atteindre les objectifs de qualité qui leur sont fixés.

Les grilles tarifaires et le dispositif de péréquation à l'échelle régionale présentés sont conformes aux orientations présentées par le Conseil régional au mois d'octobre. Toutefois, le CESER souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur plusieurs points.

En premier lieu, il attire l'attention du Conseil régional sur **les modalités d'accompagnement au changement des pratiques pour les usagers**, notamment l'inscription en ligne des familles. Il approuve la mise en place d'un centre de relations usagers téléphonique pour répondre aux questions des familles durant toute la période des inscriptions, mais souligne que les familles devront faire leurs démarches en ligne pour bénéficier de la tarification unique et sociale, ce qui suppose qu'elles soient à l'aise avec les usages du numérique et disposent de l'équipement adéquat. Or ce n'est pas toujours le cas. Par conséquent, le CESER invite le Conseil régional à envisager une solution d'accueil physique, dans chaque établissement, pour assister les familles qui en exprimeraient le besoin et ainsi limiter autant que possible le risque d'exclusion lié au numérique.

Ensuite, **du côté des lycées**, le CESER relève que le passage à la tarification unique et sociale selon les modalités proposées va induire la mise en place d'une nouvelle interface entre les familles et les logiciels de facturation des établissements ainsi qu'une plus grande complexité en matière de facturation et de suivi des budgets. Cette évolution aura **des conséquences sur l'activité des personnels des services gestionnaires des lycées** alors que le manque de personnel dans des services rend souvent difficile l'exercice de leurs missions. Le CESER souhaite que ces gestionnaires puissent être accompagnés pendant ce passage.

De plus, ainsi que le prévoit le bordereau du Conseil régional, le nouveau système de péréquation sera favorable à la majorité des lycées qui verront leurs recettes augmenter mais il aura **un impact défavorable sur les recettes de quelques établissements**. Le CESER aimerait savoir quel sera le nombre de ces établissements. Il invite en tous les cas à anticiper ces effets et tenir compte des inquiétudes suscitées du côté des lycées, dans un contexte de fortes augmentations de la viabilisation (marchés du gaz et de l'électricité, conséquences de la guerre en Ukraine). Il redit ici qu'il souhaite que la Région accompagne les établissements dans la construction de leur budget, en particulier ceux d'entre eux (une vingtaine) qui connaissent déjà des tensions financières. Il approuve l'engagement du Conseil régional qui consiste à s'assurer qu'aucun établissement ne sera en situation de ne pouvoir faire face à ses dépenses en matière de restauration et d'hébergement, et il invite à veiller à ce que les budgets pédagogiques ne pâtissent pas des arbitrages qui pourraient être faits par les directions en cas de déséquilibre budgétaire du service de restauration et d'hébergement (SRH) des lycées.

Le CESER s'inquiète également des conséquences possibles de la nouvelle tarification **pour les familles**. En effet, des établissements aux tarifs les plus faibles actuellement vont connaître un relèvement parfois significatif de leurs prix : les impacts pour ces familles ont-ils été mesurés ?

Enfin, le CESER attire l'attention sur **les conséquences** que cette nouvelle tarification pourrait avoir, d'une part, **sur les objectifs de qualité qui sont fixés aux établissements**, et, d'autre part, **sur les filières d'approvisionnement des cantines scolaires**, et en premier lieu sur les revenus des agriculteurs bretons.

A cet égard, il semble important que les familles soient pleinement informées du prix de revient moyen d'un repas (actuellement 8€). Le CESER souligne qu'il est également important de rappeler que la Région assure 60% des coûts de restauration, prenant à sa charge une part importante de la masse salariale, mais que l'achat des denrées et les coûts de fonctionnement (40%) sont financés par les contributions des familles. Or il doit être envisagé que le coût des denrées alimentaires pourrait augmenter dans les prochains mois dans le contexte de la guerre en Ukraine.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Tarification régionale unique et sociale - restauration et hébergement (grille tarifaire) + règlement restauration-hébergement

Nombre de votants : 106

Ont voté pour l'avis du CESER : 106

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Jean CABARET (Confédération paysanne de l'Ouest), Anne RENOARD (Coordination rurale), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Gilles MARECHAL (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Agnès BARBE (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Sylvie GOURVIL (CRMA), Philippe PLANTIN (CRMA), Nelly BUDET (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Michel BELLIER (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUÉTIL (Par accord SER-FEE), Frédéric BAZANTAY (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Catherine GUILLEAU (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Béatrice FRISONI (CFDT), Chantal GOSSELIN (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Yves LAURENT (CFDT), David RIOU (CFDT), Samuel BRICARD (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Julie MASSIEU (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Michel FRANCOMME (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Céline BONY (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Sylvie BOURBIGOT (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Marion MILLO (Planning Familial), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Yannick MORIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Michelle LE ROUX (FAS), Jean-Claude THIMEUR (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Dominique PIRIO (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Michèle CASU (Réseau Bretagne solidaire), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), André DE DECKER (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Eric HITTI (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Valérie MAZAUIC (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Laetitia BOUVIER (JA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Pierre BAGEOT (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

La CGT, comme le CESER, approuve la volonté du Conseil régional de mettre en œuvre une tarification unique et sociale pour la restauration et l'hébergement dans les lycées publics de Bretagne.

C'est une source de cohésion et d'égalité d'accès à ce service public sur le territoire. Elle soutient aussi les points d'attention que porte le CESER dans son avis.

Des inscriptions dites « en ligne » sont prévues et il faudra dès lors prévoir aussi l'accompagnement à mettre en place pour une solution d'accueil physique, dans chaque établissement, pour assister les familles qui en exprimeraient la nécessité et risqueraient d'être exclues faute d'accès ou de compréhension du numérique.

Sur un autre sujet, pour certaines familles -nous regrettons de ne pas avoir eu d'estimation sur ce point- il va s'agir d'une augmentation du coût de repas ou de pension.

Une attention particulière devra pouvoir être portée pour les familles qui désinscriraient leurs jeunes du fait d'une augmentation qu'elles ne pourraient pas assumer brutalement.

La CGT insiste par ailleurs pour que les moyens donnés aux lycées tiennent compte de leurs besoins en personnel pour toutes les nouvelles tâches qui vont faire partie des missions des gestionnaires de lycées mais aussi pour accompagner les évolutions des besoins financiers des établissements maintenant et dans le temps.

La CGT anticipe que ces besoins vont augmenter pour répondre aux problèmes techniques et organisationnels de cette nouvelle organisation et en parallèle pour répondre à l'augmentation du prix des matières premières.

Le « bien manger pour tous », au cœur de la Breizh Cop, doit pouvoir trouver aussi son essor dans tous nos lycées avec un approvisionnement dont la qualité ne doit pas se dégrader même en ces temps difficiles de guerre au sein de notre espace européen.

La tentation pourrait être forte de rogner sur cette qualité pour tenir un budget fixé par le prix pivot.

La Région Bretagne devrait prévoir d'accompagner les lycées pour que cela n'arrive pas. Les collectivités territoriales ont une haute responsabilité de passer « du dire au faire » en permettant que « de la fourche à la fourchette », notre Région soit exemplaire pour « sa » jeunesse.

Le défi à relever pour les exploitations agricoles et les usines agroalimentaires est de ne pas subir un choc supplémentaire du fait de l'augmentation des coûts de production à prévoir du fait des modèles économiques. Qu'elles que seront les situations, la parole des salariés.es sera déterminante.

Ces marchés régionaux, de proximité, pour consommer et vivre autrement en axant la démarche sur la jeunesse ouvre de nouvelles perspectives qu'il conviendra de suivre. A cet effet, il ne sera pas inutile de demander son avis au Conseil Régional des jeunes.

La CGT votera cet avis.



Intervention de Jean-Paul RIAULT Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA.

Le Conseil régional de Bretagne a pour ambition de mettre en place une tarification sociale des repas dans les lycées dont il a la charge pour soulager le budget des familles dans le besoin. C'est une orientation louable dont les conséquences, dans un contexte d'inflation économique, doivent restées à la charge de la Collectivité régionale et non pas assumées par les fournisseurs de la restauration de ces lycées. En effet, les agriculteurs premiers impactés par la hausse fulgurante des charges due à la reprise économie d'abord puis maintenant au conflit en Ukraine ne doivent pas être les victimes collatérales du choix de la Région Bretagne.

Rappelons les chiffres sur la hausse des prix des intrants agricoles en 2021 (avant-guerre) avec +77% pour l'énergie ou encore +164% pour les engrais.

A cela s'ajoute depuis le début du conflit en Ukraine, une augmentation de :

- +87% pour le gaz
- Blé rendu Rouen : +39%
- Maïs rendu Rouen : +32%
- Huile de tournesol : +54%

Ces données sont sans précédent dans l'histoire depuis le choc pétrolier de 1974. Les conséquences à long terme sont encore difficiles à cerner.

A très court terme, nous devons faire face au principe de réalité qui est indiscutable : sans hausse des prix des produits alimentaires **sur TOUS les marchés**, y compris ceux de la restauration collective, pour ne pas laisser aux seuls agriculteurs la charge de ces coûts, la souveraineté alimentaire de la France, de l'Europe est en danger.

Déjà en janvier 2022, l'inflation annuelle évaluée par l'INSEE s'élevait à 2,9%.

Est-ce que les prix d'achat des denrées alimentaires des lycées bretons ont évolué de la même manière ?

La Banque de France a estimé l'inflation à venir du fait du conflit en Ukraine entre 3,7 et 4,4% des prix à la consommation.

D'ores et déjà, le Conseil régional doit prévoir des révisions de prix dans ces contrats d'approvisionnement prenant en compte ces évolutions. Au même titre que l'Etat qui, dans le plan de résilience s'est engagé à être « exemplaire dans la Commande publique » afin de prendre en compte les hausses de charges, le Conseil régional doit adopter très rapidement cette posture.

En complément, pour faire preuve de pédagogie, nous demandons que le coût matière entrant dans la composition d'un repas soit fourni aux familles, en toute transparence, ainsi que son évolution au fil des mois. (Evolution qui doit tenir compte du contexte inflationniste). Cette transparence a la vertu de mettre en avant l'effort de la Collectivité en faveur des plus démunis et de redonner à l'alimentation, toute sa véritable valeur.

Enfin, pour répondre à la demande du consommateur et afin de soutenir très concrètement l'agriculture française et bretonne, le Conseil régional doit, d'une façon ou d'une autre, trouver le moyen de privilégier l'achat local : français et breton, dans les appels d'offres dont il a la gestion. Ainsi, la montée en gamme requise par les différentes lois (EGALIM1 et loi Climat) qui impose un approvisionnement en produits durables et de qualité, ne doit pas se faire au détriment de l'origine France. Si une part importante du budget est consacrée à cette montée en gamme, il ne faut pas que, pour la part restante, il soit fait appel massivement à des produits d'importations dont les standards de qualité, et donc les coûts, sont inférieurs aux produits conventionnels français, sous prétexte de respecter un équilibre budgétaire.

La montée en gamme mise en place dans les cantines des Lycées doit s'accompagner de la revalorisation du coût matière conséquence de cette montée en gamme !

Nous sommes désormais confrontés à un contexte économique de guerre : les consommateurs, habitués à l'abondance à moindre coût vont devoir s'adapter et se confronter aux périodes de pénuries qui se profilent....

Dans ce contexte, l'ensemble des pouvoirs publics, quel que soit l'échelon géographique concerné, devra faire des choix et mettre en place tous les moyens disponibles pour assurer la pérennité des activités économiques vitales : L'agriculture, de par sa fonction nourricière indéniable, est un secteur stratégique qu'il faudra soutenir, accompagner pour garantir une souveraineté alimentaire indispensable à la reprise de « la vie normale » une fois que la période instable sera derrière nous.

Nous nous permettons, de vous faire part du choc que nous, agriculteurs soucieux d'assurer notre souveraineté alimentaire avons vécu il y a quelques jours avec l'attaque d'un train de blé. Nous condamnons fermement l'action scandaleuse de la part de militants déconnectés des réalités et agissant contre l'intérêt général. Alors que l'ONU redoute un « ouragan de famines » et des émeutes de la faim, conséquences du conflit russo-ukrainien, des militants sans scrupules n'ont rien trouvé de mieux à faire que gâcher des céréales. Ces céréales destinées à la fabrication d'aliments pour les animaux d'élevage sont une denrée aujourd'hui non seulement onéreuse, mais très précieuse pour la production de produits alimentaires. Personne ne peut aujourd'hui se permettre un tel gaspillage au nom d'une idéologie minoritaire.

Nous espérons que chaque acteur saura à son niveau sanctionner ces structures pour mettre un terme aux actes de toutes formes remettant en cause notre agriculture.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

La FSU se reconnaît bien dans l'avis du CESER, comme d'ailleurs elle se reconnaissait bien déjà dans le précédent avis sur les principes de la tarification unique et sociale. Et pour que les choses soient claires, la FSU tient à rappeler également qu'elle a soutenu dès le début le principe d'une tarification sociale pour les cantines et internats des lycées.

Les militants de la FSU en établissements, qu'ils soient enseignants, agents techniques ou administratifs, gestionnaires ou chefs d'établissements, sont bien placés pour connaître les difficultés que rencontrent de nombreuses familles et l'impossibilité pour certaines de faire face aux factures.

Notre intervention d'octobre dernier sur ce dossier, appuyée sur les conclusions du baromètre de la pauvreté Ipsos/Secours populaire français, avait dénoncé la fragilisation sociale croissante dans le pays, après deux années de crise Covid certes, mais surtout au terme d'un quinquennat qui a totalement tourné le dos aux ménages les plus modestes. Avec la hausse des prix qui s'intensifie aujourd'hui sur fond de crise internationale, on doit malheureusement, s'attendre à ce que cette difficulté s'accroisse encore pour beaucoup de nos concitoyens.

L'objectif que la région affiche ne fait donc pas problème pour nous. En revanche, nous émettons aujourd'hui des réserves sur sa mise en œuvre. Nous tenons en particulier à alerter sur le niveau d'information insuffisant dont disposent actuellement les gestionnaires et les chefs d'établissements alors que le travail de préparation de la rentrée prochaine s'amorce.

A l'heure actuelle l'outil du prestataire « Cosmos » qui devra être opérant dès la rentrée n'a donné lieu à aucun retour d'expérience de terrain sur sa fiabilité et sa compatibilité avec les outils de gestion et de facturation dans les établissements.

S'agissant de la démarche d'inscription des familles qui devra intervenir en ligne à partir de juin, les établissements estiment entre 10 et 20 % le nombre de familles qui pourraient être en difficulté pour se signaler, c'est à dire plusieurs centaines... Le CESER a raison de recommander un accueil physique plutôt qu'un simple accompagnement téléphonique comme la Région le prévoit ; sauf que les conditions de travail des services gestionnaires sont telles aujourd'hui qu'un tel accueil dans les établissements n'est pas envisageable.

L'autre sujet de préoccupation qui remonte des EPLE, c'est l'absence de visibilité pour le prochain exercice budgétaire. Certes le « tarif pivot » qui sera garanti par la Région devrait assurer un niveau de ressource constant légèrement au-dessus du niveau moyen des ressources nettes jusqu'ici issues des usagers pour les repas (ce qui sera toutefois moins le cas pour le « tarif pivot de nuitée »). Mais outre que concrètement la manière dont vont se faire les recettes futures n'est pas évidente, les établissements n'ont à l'heure actuelle aucune visibilité sur le niveau de leurs dépenses, que ce soit pour les denrées alimentaires ou pour la viabilisation de la cantine et de l'internat. Difficile alors de dire comme l'affirme le document de la Région que « le tarif pivot correspond au coût de revient ». En groupe de travail avec les gestionnaires, l'exemple de chiffrage donné ne concernait qu'un seul lycée, et encore s'agissait-il d'un lycée très particulier.

Bien sûr, la Région a assuré qu'elle ne laissera aucun établissement face à des difficultés financières majeures. Mais on peut s'attendre néanmoins à ce que, dans l'incertitude, les équipes de direction optent pour des « budgets de

prudence » plus frileux sur les services généraux, en particulier sur le poste concernant les activités pédagogiques (AP). Cela risque d'être particulièrement le cas pour les établissements qui connaîtront une baisse de leurs recettes - la Région parle à ce propos de « quelques établissements » concernés, mais elle ne dit pas combien.

D'autres questions sont également toujours sans réponse aujourd'hui : quid du règlement régional de restauration, des modalités applicables pour les remises d'ordre jusqu'ici arbitrées au sein des établissements sur la base des votes des C.A. ? etc. Ce défaut d'information, mais aussi une certaine réticence de la Région à écouter les difficultés techniques précises pointées en réunion par les gestionnaires, ont conduit ces derniers à boycotter la réunion du Groupe de travail prévue début mars ; aujourd'hui une partie d'entre eux hésitent toujours à revenir dans la discussion.

Voilà qui augure assez mal de la façon dont pourrait s'exercer la nouvelle « autorité fonctionnelle » de la Région sur les gestionnaires des lycées, personnels qui rappelons-le, demeureront néanmoins toujours des agents de l'État. Cette autorité fonctionnelle accordée aux collectivités territoriales par la loi dite 3DS votée en février dernier a été fortement contestée par l'ensemble des organisations syndicales concernées, et elle reste aujourd'hui très contestée, en particulier par la FSU. La FSU note au passage que le document de la Région évoque le report d'une année de l'actuelle Convention Région/EPLE ; il n'y a apparemment pas d'empressement à mettre en œuvre cette disposition de la loi, tant mieux.

Quoi qu'il en soit, la FSU entend que les gestionnaires soient mieux entendus dans le cadre du Groupe de travail constitué pour la mise en œuvre de ce projet de nouvelle tarification régionale ; au-delà, elle attend une véritable reconnaissance de la représentation syndicale des gestionnaires dans les échanges avec la Région alors qu'actuellement seule est consacrée la représentation des chefs d'établissements dans le cadre du groupe Eskemm.

Pour finir, s'agissant des familles qui doivent bien sûr être l'objet principal de notre attention ici, le CESER a eu raison de poser la question des conséquences possibles de la nouvelle tarification pour les familles dans les établissements qui pratiquaient jusqu'ici les tarifs les plus faibles, et même dans plusieurs cas inférieurs au futur tarif imputable aux tranches les plus basses. On pourrait prendre l'exemple des lycées Kerneuzec et Roz Glas à Quimperlé où les tarifs d'internat devraient augmenter de plus de 90% pour les tranches les plus élevées mais tout de même aussi de 20% pour les tranches les plus basses.

Plus généralement, avec ces nouvelles dispositions, combien de familles bénéficieront de tarifs de cantine inférieurs au tarif moyen actuel, sachant que seules les deux premières tranches paieront effectivement un prix au-dessous de ce tarif ? Le document de la Région ne l'indique pas et c'est dommage ; comme il est dommage qu'il n'indique pas sur quelles bases ont été calculés les tarifs imputables à chaque tranche, ou encore les « tarifs pivots ».

Quoi qu'il en soit pour la FSU le succès de cette nouvelle tarification serait sans doute mieux assuré si l'on fixait plus bas les tarifs pour toutes les familles et plus haut les tarifs pivots pour les établissements. Certes alors l'opération ne serait plus neutre financièrement pour la Région, mais elle aurait selon nous toute sa légitimité, tout ce qui a trait à l'école devant aller vers la gratuité. La FSU Bretagne qui a souvent été bien seule à défendre la gratuité en matière de transports comme de cantines scolaires constate qu'aujourd'hui cette idée prend une certaine vigueur dans le débat public. Elle s'en réjouit et prend donc date pour l'avenir.